
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

22 JUIN 2026

PROJET DE DÉCRET¹

**INSTAURANT UN CONCOURS D'ENTRÉE ET D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE PREMIER
CYCLE EN SCIENCES VÉTÉRINAIRES ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 13 JUILLET
2016 RELATIF AUX ÉTUDES DE SCIENCES VÉTÉRINAIRES**

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

¹ Voir doc. 272 (2025-2026) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont . 3
- 2 Amendement n° 2 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont . 3

1 Amendement n° 1 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont

A l'article 9, le point 4° est supprimé.

Justification

Cet amendement vise à supprimer l'augmentation de 30 à 50 euros les frais d'inscription des étudiants au concours. Ce n'est pas aux futurs étudiants en sciences médicales, dentaires et vétérinaires à financer une réforme.

2 Amendement n° 2 déposé par Mme Valérie Dejardin, M. Vincent Crampont

A l'article 12, au point 8°, il est ajouté un alinéa tel que :

« Sur proposition motivée de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur, le Gouvernement peut déroger au premier alinéa. »

Justification

Cet amendement vise à permettre au Gouvernement de déroger à la formule établie pour fixer le nombre d'étudiants admissibles pour la filière « sciences vétérinaires » sur proposition de l'ARES afin de prendre en compte des données attestant de la pénurie de vétérinaires mais aussi afin d'augmenter le nombre si la faculté de médecine vétérinaire venait à augmenter sa capacité d'encadrement.